

Procès-verbal du Comité syndical du 16 décembre 2020

L'an 2020, le mercredi 16 décembre à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 8 décembre 2020, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER, M^{me} Bernadette COURIVAUD et M^{me} Annie LALLIER délégués du Département du Cher.

M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Au Bois ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais ; M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. Sébastien PERAS, délégué de la CDC Pays de Nérondes.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort - Sancerrois - Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Annie LALLIER.

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M^{me} Bernadette COURIVAUD.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M^{me} Annie LALLIER.

M. Emmanuel RIOTTE, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Philippe AUZON.

M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort - Sancerrois - Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Yves DEBONO.



M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois, avait donné pouvoir à M. Frédéric DURANT.

Étaient absents ou excusés :

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Louis COSYNS, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

Mme Ghislaine DE BENGY – PUYVALLEE, déléguée du Département du Cher.

M. Daniel FOURRE, délégué du Département du Cher.

Mme Delphine PIETU, déléguée du Conseil départemental du Cher.

Mme Michelle RIVET, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et ouvre la séance en désignant, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 16 octobre 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 16 octobre 2020 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Débat des orientations budgétaires 2021

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

Concernant le projet de délégation de service public devant permettre d'atteindre le 100% fibre d'ici 2025, M. Patrick BARNIER, précise que le contrat et le plan de financement sont quasiment finalisés. En particulier, il est envisagé qu'aucun financement complémentaire ne soit demandé aux Communautés de communes pour cette seconde phase.

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire 2021.

Rapport n°3 : Ouverture anticipée des crédits 2021

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

Le Comité syndical approuve l'ouverture anticipée des crédits 2021 à l'unanimité.

Rapport n°4 : Procédure de dématérialisation du Comité syndical en cas de crise sanitaire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

Le Comité syndical approuve la procédure de dématérialisation du Comité syndical à l'unanimité.

Rapport n°5 : Procédure de dématérialisation des réunions de Bureau et de la Commission d'appel d'offre

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON précise que la procédure sera annexée au règlement intérieur des instances.

Le Comité syndical approuve la procédure de dématérialisation des réunions de Bureau et de la Commission d'appel d'offre à l'unanimité.

Rapport n°6 : Ressources humaines - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve l'autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à l'unanimité.

Rapport n°7 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7 et indique que 55 communes sont désormais desservies en fibre optique dans le département du Cher, ce qui représente environ 41 000 prises à la fin de l'année 2020. Les prochaines plaques prévues à l'ouverture sont celles de la Communauté de communes Berry Grand Sud et La Septaine.



Les zones déjà déployées ne couvrent que rarement 100% des territoires, une complétude est nécessaire pour couvrir l'intégralité du département du Cher, ce qui fera l'objet d'une phase 2 de déploiement prévue dès le début d'année 2022.

Concernant l'appétence des administrés pour les services de la fibre optique publique, il apparaît une nette augmentation des abonnements.

La téléphonie mobile quant à elle connaît encore des zones blanches. Les collectivités territoriales ne sont pas en charge du développement de la 4G via les antennes de téléphonie mobile. Il est toutefois possible de proposer des sites pour l'installation de pylônes. C'est toutefois à l'État de valider les propositions par arrêté. Suite à cela, les opérateurs ont un délai de 2 ans pour mettre les relais en services. Force est de constater que les opérateurs utilisent tout le délai imparti qui leur est permis. Il y a donc des délais assez longs entre l'identification d'un site, la validation par l'État et la mise en service.

M. Pascal BOURDILLON mentionne un appel à projet de l'État sur l'inclusion numérique pour accompagner les administrés en matière d'usages numériques. Il est proposé une médiation et de l'accompagnement. Il ressort que 10 à 15% des publics sont dans l'incapacité d'utiliser les outils numériques. Toutefois, des dispositifs existent comme les espaces publics numériques proposé par le Conseil départemental du Cher ou des associations.

L'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État représente un montant de 200M €. Il finance 50 000 € de fonctionnement pour des conseillers numériques sur 2 ans. Parmi les EPCI, il peut y avoir des démarches ou des réflexions engagées sur le sujet. Le GIP RECIA qui accompagne la démarche devrait se faire labeliser « hub régional » de la médiation numérique. Au niveau départemental, il n'y a pas de pilotage des structures. S'il y a matière, Berry Numérique pourrait être le bon biais.

M. Frédéric DURANT explique que sa commune est intéressée pour mettre en place un conseiller numérique mais qu'il est difficile d'obtenir des documents tels que des contrats types de conseiller numérique et que les explications fournies au sujet de cet appel à projet ne sont pas assez claires mais que les conseillers numériques sont nécessaires.

M. Patrick BARNIER indique qu'il serait peut-être pertinent de porter le sujet au niveau départemental afin d'éviter que chaque commune entreprenne des démarches isolées et sature le projet.

M. Pascal BOURDILLON indique que la priorité de cet appel à projet est d'aider des administrés à utiliser le numérique.

M. Frédéric DURANT précise qu'au regard des éléments avancés, le conseiller numérique a des missions larges articulées en 3 axes : aider les gens sur l'utilisation générale du numérique, aider les commerçants à avoir une visibilité en ligne et aider les administrés à entrer en contact avec les collectivités territoriales. Une commune peut placer un conseiller au sein de la Communauté de communes.

M. Pascal BOURDILLON explique que le conseiller est recruté par la commune ou la Communauté de communes. Une animation départementale faciliterait les choses pour mettre en relation les conseillers et les collectivités territoriales.



M. Patrick BARNIER propose aux membres du Comité syndical d'en discuter en interne au sein des Communautés de communes et de faire remonter les réponses à Berry Numérique.

Le Comité syndical prend acte du point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher.



À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que le prochain Comité syndical se tiendra le mercredi 10 février 2021 à 9h30 à Bourges. Le prochain Bureau se tiendra le mardi 2 février 2021 à 11h30 à Bourges.

La séance est levée à 10 heures 54.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick BARNIER
PRESIDENT DE
BERRY NUMERIQUE